



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

**Présents**

Emir Kir, *Président* ;  
 Philippe Boïketé, Nezahat Namli, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Loubna Jabakh, Dorah Ilunga Kabulu, Lydia Desloover, *Échevin(e)s* ;  
 Luc Frémal, *Président du CPAS* ;  
 Patrick Neve, *Secrétaire communal*.

**Séance du 21.12.18**

---

**#Objet : Voiries, remplacement d'arbres d'alignement pour l'hiver 2018/2019 ; Approbation de l'attribution.#**

---

Le Collège,

Vu la nouvelle loi communale du 24 juin 1988, notamment les articles 234 §3 et 236 relatifs aux compétences du collège des bourgmestre et échevins et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 92 (la valeur estimée HTVA n'atteint pas le seuil de 30.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant le cahier des charges N° 2018/3606 relatif au marché "Voiries, remplacement d'arbres d'alignement pour l'hiver 2018/2019" établi par le Département des Travaux Publics ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 19.975,89 € (21% TVA comprise) ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 27 novembre 2018 approuvant les conditions et le montant estimé (marché public de faible montant (marchés publics de faible montant)) de ce marché ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins du 27 novembre 2018 relative au démarrage du marché, par laquelle les opérateurs économiques suivants ont été choisis afin de prendre part à ce marché :

- Tuinen Van Schepdael bvba/sprl, Eksterstraat 14 à 1703 Schepdaal ;
- Sebastien Dubois, Chaussée de Charleroi 9B à 1380 Plancenoit ;
- Pro Gardener sa (Attention : dès attribution, changer l'adresse en : rue du Vieux Moulin 66 - 1160 Bruxelles - ph. 010/439454 - fax : 010/439554 - 0496/867944), avenue L. Gribaumont 99 - boîte 4 à 1200 Bruxelles ;
- Estate Landscape Management inc., Vroonbaan 53 à 1880 Kapelle op den Bos ;
- Eurogreen, chaussée de Gembloux, 66 à 5140 Tongrinne ;
- ADV by Hinet sa, rue du stade 7 à 6183 Trazegnies ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 6 décembre 2018 à 11h00 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours de calendrier et se termine le 5 avril 2019 ;

Considérant que 3 offres sont parvenues :

- ADV by Hinet sa, rue du stade 7 à 6183 Trazegnies (18.269,09 € (21% TVA comprise)) ;
- Tuinen Van Schepdael bvba/sprl, Eksterstraat 14 à 1703 Schepdaal (35.462,68 € (21% TVA comprise)) ;

- Estate Landscape Management inc., Vroonbaan 53 à 1880 Kapelle op den Bos (41.757,10 € (21% TVA comprise)) ;

Considérant le rapport d'examen des offres du 12 décembre 2018 rédigé par le Département des Travaux Publics ;

Considérant que le Département des Travaux Publics propose, tenant compte des éléments précités, d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du montant de l'offre / critères d'attribution), soit ADV by Hinet sa, rue du stade 7 à 6183 Trazegnies, pour le montant négocié de 18.269,09 € (21% TVA comprise) ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit à l'article 7661-735-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2018;

Considérant que ce crédit sera financé par emprunt ;

Décide :

- de sélectionner les soumissionnaires Tuinen Van Schepdael bvba/sprl, Estate Landscape Management inc. et ADV by Hinet sa qui répondent aux critères de sélection qualitative ;

- de considérer les offres d'ADV by Hinet sa, Tuinen Van Schepdael bvba/sprl et Estate Landscape Management inc. comme complètes et régulières ;

- d'approuver le rapport d'examen des offres du 12 décembre 2018, rédigé par le Département des Travaux Publics ;

- de considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération ;

- d'informer le conseil communal de la présente décision ;

- d'attribuer le marché "Voiries, remplacement d'arbres d'alignement pour l'hiver 2018/2019" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du montant de l'offre / critères d'attribution), soit ADV by Hinet sa, rue du stade 7 à 6183 Trazegnies, pour le montant négocié de 18.269,09 € (21% TVA comprise) ;

- l'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges N° 2018/3606 ;

- d'approuver le paiement par le crédit inscrit à l'article 7661-735-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2018.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,  
(s) Patrick Neve

Le Président,  
(s) Emir Kir

POUR EXTRAIT CONFORME  
Saint-Josse-ten-Noode, le 27 décembre 2018

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

Le Collège des  
Bourgmestre et Echevins,  
L'Echevin(e) délégué(e),

Patrick Neve

Mohammed Jabour